



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Paris le 24 janvier 2008

M. Xavier BERTRAND

Ministre du Travail, des
relations sociales et de la
solidarité

127, rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

A l'heure où la revalorisation des retraites arrive à l'ordre du jour gouvernemental, je me permets d'attirer votre attention sur la question fondamentale des pensions de réversion. Je profite par ailleurs de cette occasion pour vous rappeler mes positions en matière de revalorisation des retraites et des minima sociaux au niveau national. Je vous renvoie à mon courrier du 11 décembre 2007 en ce qui concerne leur adaptation à Saint-Pierre-et-Miquelon au regard de l'inflation élevée et du coût de la vie.

Comme j'ai pu le souligner lors de différentes interventions à la tribune de l'Assemblée Nationale, et notamment lors du débat sur le pouvoir d'achat de décembre dernier, la situation des pensions de réversion en France est proprement scandaleuse. Comment peut-on accepter que des personnes se retrouvent subitement avec comme seul revenu la moitié de la pension de leur conjoint décédé ?

Une décision s'impose afin de permettre à ces citoyens de ne pas être relégués à la marge de la vie sociale et économique. Le Président de la République avait pris des engagements en ce sens dans sa campagne présidentielle ; il est aujourd'hui temps de les concrétiser par une augmentation des pensions de réversion, afin que ce soit la totalité de la retraite de la personne décédée qui soit reversée à son conjoint. Ce ne serait que le juste retour des années d'effort et de contribution du conjoint et de la famille.

Au-delà, ce sont l'ensemble des retraites et des minima sociaux qui méritent une revalorisation. Il est choquant de constater qu'aujourd'hui des retraites et minima sociaux sont fixés à un niveau inférieur à celui du salaire minimum. Ce salaire minimum correspond pourtant à un plancher au-dessous duquel une personne ne peut plus intégrer pleinement la vie en société.

En l'attente d'une telle revalorisation généralisée des retraites et minima sociaux, certaines mesures s'imposent de manière urgente afin de maintenir le pouvoir d'achat de certaines catégories de la population : l'augmentation de 35% de l'allocation adulte handicapé, la prise en compte dans le calcul de la retraite du temps consacré à l'éducation des enfants au cours d'un congé parental, l'augmentation des retraites suivant, au stricte minimum, l'inflation et enfin, la revalorisation des petites retraites (y compris celles des caisses spéciales telles que l'ENIM), du minimum vieillesse et de la pension d'invalidité à hauteur du SMIC, soit 1000 euros net.

Dans l'attente de votre réponse à ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'AG' followed by a long horizontal stroke extending to the right.

Annick GIRARDIN